

Avis public

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, le conseil de la Ville de Portneuf a établi le calendrier de la tenue de ses séances ordinaires pour l'année **2023**. Ces séances se tiendront le **2^e lundi de chaque mois** et débuteront à 19h30 à **la salle du conseil** sise au 500, rue Notre-Dame :

- 16 janvier (3^e lundi)
- 13 février
- 13 mars
- 11 avril (mardi)
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 10 octobre (mardi)
- 13 novembre
- 11 décembre

Donné à Portneuf, ce 15 décembre 2022.

France Marcotte
Greffière